

# Rapport Annuel de Performances 2007

Le Rapport Annuel de Performances 2007 est le deuxième depuis la mise en œuvre de la LOLF. Le RAP 2006 était marqué par la nouveauté du dispositif et l'absence de comparatif possible.

Deux rappels :

- pour chaque mission, les objectifs dévolus à chaque programme sont déclinés en indicateurs de performances dotés d'une valeur cible pour l'année et d'une valeur cible à terme.
- Les emplois budgétaires n'existent plus au sens de 1959. Ils ont été remplacés par des plafonds d'emplois déclinés par programmes et soumis au contrôle parlementaire. La loi de règlement budgétaire permet de suivre l'évolution réelle des crédits.

## 1. Indicateurs de performance :

Vous trouverez dans les documents annexes une analyse détaillée par programme.

De façon générale, beaucoup d'indicateurs ne sont pas renseignés faute d'outil déjà construit. La plupart des autres reposent sur des instruments de mesure déjà bien connus (taux de réussite, de passage...) : leur évolution est conforme au souhait du législateur.

Quelques mentions particulières :

- malgré le volontarisme affiché la part de l'enseignement de l'allemand diminue contrairement à l'objectif recherché ;
- le taux d'élèves handicapés progresse mais moins qu'espéré. Il est proche du taux de handicapés dans la population pour les écoles et semble plafonner, il est en retrait pour le second degré ;
- les taux d'efficience du remplacement plafonnent et on semble avoir atteint une limite.

## 2. Emplois :

Le plafond d'emplois a été souvent secondaire par rapport au plafond de masse salariale. La LOLF incite à rester sous les plafonds et donc à sous-consommer les emplois pourtant budgétés. Cette tendance est renforcée par l'encouragement des services centraux qui « récompensent » financièrement les « efforts de gestion ». Les crédits non mobilisés pour le titre 2 (dépenses de personnel) peuvent ainsi être redirigés vers le hors titre 2, notamment des dépenses de fonctionnement.

On lit ainsi dans le RAP premier degré public : « *La sous-consommation de 1 463 ETPT sur ce programme s'explique en partie par des comportements de prudence des responsables de BOP sur les recrutements (titulaires, non titulaires, intervenants en langue) pour maintenir leur consommation de masse salariale.* »

Sur la mission, les programmes publics, ont vu les efforts de gestion récompensés par 12 M€.

Cette tendance a conduit à sous consommer les emplois pour les écoles. Pour accueillir les 39500 élèves supplémentaires attendus à la rentrée 2007, Gilles de Robien avait annoncé la création de 500 emplois de PE portant le plafond à 318 760... In fine, 317 101 ont été utilisés c'est-à-dire 1659 de moins qu'annoncé !

Avec 317 101 emplois consommés on est restés en deçà du nombre d'emplois utilisés en 2005 : pourtant entre les deux rentrées on a accueilli 20 000 élèves supplémentaires.

Dans le second degré, les mesures devant limiter les sureffectifs ont été « *contrariés* » par les choix politiques effectués. La transformation des emplois en HS, non anticipée dans les recrutements, a conduit à un maintien de surnombres.

### **3. Personnes :**

La gestion prévisionnelle reste difficile et est soumise à des aléas de gestion ... comme de choix politiques opérés.

Dans le premier degré, les sorties ont été plus importantes que prévues (départs en retraites mais aussi augmentation des congés parentaux et incidence du temps partiel), les recrutements moins nombreux. Au total, 667 personnes de moins pour couvrir davantage de supports : des postes restent vacants (c'est ce qu'on a vu tout au long du premier trimestre) et on fait davantage appel à la liste complémentaire.

Dans le second degré le nombre des personnes physiques montre qu'on est proche du non-remplacement d'un prof sur deux (17 807 sorties et 9652 entrées).

### **4. Mesures salariales :**

Les mesures générales Fonction publique n'avaient été anticipées qu'à hauteur de 0,5% au lieu des 0,8% décidés. Au bout du compte, il y a eu sous-budgétisation d'une centaine de M€ pour l'ensemble des programmes publics.

Les mesures catégorielles annoncées ont abouti à des redéploiements importants entre programmes. Cela renforce la position que nous avons eue, au plan de la Fonction publique, sur la mise en œuvre de négociations triennales vérifiées chaque année au printemps en amont de la préparation du Budget.